



Comité d'Intérêts de Quartier de LAURE

6, impasse les Bastidonnees – Laure- 13180 Gignac la Nerthe

Gignac-la-Nerthe 3 Décembre 2011

à
Monsieur le Sous-Préfet
Chemin des Bolles
BP 648
13808 Istres cedex

Monsieur le Sous-préfet,

Au mois de juin 2010, vous étiez intervenu dans l'affaire qui opposait la SCI Gouiran et les habitants du hameau de Laure à Gignac la Nerthe quant à la transformation d'une maison en 7 appartements.

Vous aviez tranché en demandant à la Mairie de Gignac de racheter cette maison à la SCI Gouiran. Ce que fit la mairie à la satisfaction de la population qui fut ensuite consultée pour connaître ses souhaits d'aménagement.

Nous apprenons aujourd'hui que le Tribunal Administratif a suivi favorablement la requête déposée par des membres du conseil municipal (Membres de l'opposition actuelle et membres de l'ancienne majorité qui avait acheté la maison en question à son propriétaire et l'avait ensuite cédée pour le franc symbolique à la SCI Gouiran).

Nous revenons vers vous car la population de Laure est mécontente et inquiète.

Inquiète ; car cela fait un an que cette maison est en l'état, à savoir, toit enlevé, ouvertures béantes. Les murs déjà en mauvais état sont soumis aux intempéries et risquent de s'effondrer.

Mécontente car les gens se sentent doublement lésés. Utilisation des deniers publics pour céder gratuitement ce bien à une entreprise privée et création par cette entreprise de logements qui vont leur créer des nuisances.

La solution que vous aviez décidée présentait l'avantage de restituer aux contribuables l'investissement de leur argent sous forme d'amélioration de leurs conditions d'environnement.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de notre profond respect.

Le Président du CIQ Laure

André Bascoul

Copies : M. Le Maire Gignac la Nerthe